Recherches sur sites listés par le site pédago

Pour répondre aux questions soulevées par les usages des radiofréquences, l’Anses a expertisé à plusieurs reprises le domaine de leurs effets sanitaires avec la publication d’avis et de rapports d’expertise collective en 2003 et 2005 sur la téléphonie mobile et en 2009 sur l’ensemble des applications utilisant des radiofréquences.  
L’Anses a créé en 2011 un groupe de travail pérenne "radiofréquences et santé" dont l’activité d’expertise s’inscrit dans un contexte de relations fortes avec la recherche (recommandations pour l’appel à projets de recherche "radiofréquences") et les parties prenantes (restitutions auprès du comité de dialogue "radiofréquences et santé"). Ce groupe de travail conduit, en relation avec le Comité d’experts spécialisés "agents physiques" l’actualisation régulière de l’expertise des risques potentiels liés aux radiofréquences.En parallèle de ce groupe de travail pérenne, le comité de dialogue « radiofréquences et santé » installé en 2011 permet d’établir une interaction entre des représentants d’association, des industriels, des syndicats et les scientifiques de l’Agence, dans le respect du rôle de chacun.

L’objectif du PNR EST est de rapprocher recherche et expertise mais aussi, dans le cas de la thématique "radiofréquences et santé", d’élargir la communauté de recherche. Ainsi, sur trois appels à projets successifs 2011-2012-2013, 15 dossiers ont été retenus, impliquant 42 équipes de recherche, pour un soutien de 2,8 M€. Les questions scientifiques sur lesquelles les équipes ont été sollicitées émanent des recommandations de recherche issues des conclusions de l’expertise de 2009.

Étude de l'agence : L’avis rendu par l’Agence en 2003 indiquait qu’il fallait différencier les  antennes-relais de stations de base et les téléphones mobiles en termes d’évaluation et de gestion de risques.

Aux termes de plusieurs étapes annoncées jusqu’à fin 2010, la Fondation Santé et Radiofréquences devrait intégrer le nouvel établissement de santé baptisé « Anses » (pour Agence Nationale de SEcurité Sanitaire), fusion de l’Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) et de l’Agence française de sécurité sanitaire de l’environnement et du travail (Afsset). Cette agence sera désormais la référence pour l’évaluation des risques et pour la définition des programmes de recherche scientifique et technique dans son champ d’expertise.  
  
Nous avions eu l’occasion d’évoquer au ministère de la Santé notre opposition à ce mode de pilotage de la recherche qui donne aux industriels d’un secteur, au nom des fonds qu’ils apportent, la possibilité d’un contrôle sur la recherche concernant les effets de leur activité économique.

On note ainsi qu’aucune association n’est représentée au sein du Conseil d’administration. Mieux (ou plutôt pire), le Président du Conseil d’Administration de cette Fondation est un ancien cadre supérieur de France-Télécom dont la carrière a porté sur le développement technologique

Le Conseil d’Administration de la Fondation est, par ailleurs, composé de trois collèges :  
- le collège des membres de droit, commis de l’Etat (5 membres) représentant les ministères de la Santé, de la Recherche, de l’Ecologie, de l’Intérieur, de l’Economie et des Finances ;   
- le collège dits « des fondateurs » qui ne sont autres que les industriels du secteur (Orange, SFR, Bouygues-Télécom, TDF et Alcatel) ;   
- le collège des personnalités qualifiées où l’on retrouve, de fait, des représentants des représentants des institutions impliquées dans le dossier, notamment, l’AFFSET et l’ANFR, cette dernière n’ayant pas grand chose à voir, elle non plus, avec la santé publique.

Le constat se trouve, hélas, totalement confirmé, lorsque l’on se penche sur la composition du Comité scientifique. Celui-ci, présidé par Martine Hours, qui présidait déjà le dernier groupe d’experts sur la téléphonie mobile à l’AFFSE et qui était présente dans le précédent groupe d’experts, comporte, dans sa composition trois personnes impliquées dans les précédents rapports d’expertise, plusieurs spécialistes des recherches sur le développement des nouvelles technologies et, bien sûr aucun des scientifiques qui ont osé diffuser des résultats qui fâchent : pas de Pierre Aubineau, pas de représentants de l’Inra de Tours qui ont répliqué les résultats de Madeleine Bastide, pas de Madeleine Bastide et évidemment aucun des grands scientifiques étrangers connus pour porter la thèse de la reconnaissance du risque.

des institutions impliquées dans le dossier, notamment, l’AFFSET et l’ANFR, cette dernière n’ayant pas grand chose à voir, elle non plus, avec la santé publique.

Le constat se trouve, hélas, totalement confirmé, lorsque l’on se penche sur la composition du Comité scientifique. Celui-ci, présidé par Martine Hours, qui présidait déjà le dernier groupe d’experts sur la téléphonie mobile à l’AFFSE et qui était présente dans le précédent groupe d’experts, comporte, dans sa composition trois personnes impliquées dans les précédents rapports d’expertise, plusieurs spécialistes des recherches sur le développement des nouvelles technologies et, bien sûr aucun des scientifiques qui ont osé diffuser des résultats qui fâchent : pas de Pierre Aubineau, pas de représentants de l’Inra de Tours qui ont répliqué les résultats de Madeleine Bastide, pas de Madeleine Bastide et évidemment aucun des grands scientifiques étrangers connus pour porter la thèse de la reconnaissance du risque.

Recommandations de l’Agence  
L’ensemble des effets sanitaires potentiels des radiofréquences, cancérogènes ou non, ont été étudiés et leurs niveaux de preuve classés, sur la base d’une méthode d’évaluation inspirée de celle du centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l’OMS.  
Les conclusions de l’évaluation des risques publiés en 2013 ne mettent pas en évidence d’effets sanitaires avérés. Certaines publications évoquent néanmoins une possible augmentation du risque de tumeur cérébrale, sur le long terme, pour les utilisateurs intensifs de téléphones portables. Les conclusions de l’expertise sont donc en cohérence avec le classement des radiofréquences proposé par l’Organisation mondiale de la santé (CIRC) comme « cancérogène possible »  pour les utilisateurs intensifs des téléphones mobiles. Par ailleurs l’expertise fait apparaitre, avec des niveaux de preuve limités, différents effets biologiques chez l’Homme ou chez l’animal dont certains avaient déjà été rapportés en 2009 : ils peuvent concerner le sommeil, la fertilité mâle ou encore les performances cognitives. Des effets biologiques, correspondant à des changements généralement réversibles dans le fonctionnement interne de l’organisme, peuvent ainsi être observés, comme dans le cas d’expositions aux différents stimuli de la vie quotidienne. Néanmoins, les experts de l’Agence n’ont pu établir un lien de causalité entre les effets biologiques décrits sur des modèles cellulaires, animaux ou chez l’Homme et d’éventuels effets sanitaires qui en résulteraient.  
Compte tenu de ces éléments, il n’apparaît pas fondé, sur une base sanitaire, de proposer  de nouvelles valeurs limites d’exposition pour la population générale.  
Toutefois, l’Agence note que l’évaluation des risques ne peut être conduite à ce jour pour différents effets potentiels en l’absence de données disponibles chez l’Homme ou chez l’animal et que l’impact potentiel des protocoles de communication mis en œuvre (2G, 3G, 4G) apparaît faiblement documenté.

Ainsi, pour limiter les expositions aux radiofréquences, notamment des populations les plus vulnérables l’Agence recommande :  
pour les adultes utilisateurs intensifs de téléphone mobile (en mode conversation) : de recourir au kit main-libre et de façon plus générale, pour tous les utilisateurs, de privilégier l’acquisition de téléphones affichant les DAS[1] les plus faibles ;  
de réduire l’exposition des enfants en incitant à un usage modéré du téléphone mobile ;  
de poursuivre l’amélioration de la caractérisation de l’exposition du public dans les environnements extérieurs et intérieurs par la mise en œuvre de campagnes de mesure ;  
que le développement des nouvelles infrastructures de réseaux de téléphonie mobilefassent l’objet d’études préalables en matière de caractérisation des expositions et que les conséquences d’une éventuelle multiplication du nombre d’antennes-relais dans le but de réduire les niveaux d’exposition environnementaux fassent l’objet d’un examen approfondi ;  
de documenter les situations des installations existantes conduisant aux expositions les plus fortes du public et d’étudier dans quelle mesure ces expositions peuvent être techniquement réduites.  
que tous les dispositifs courants émetteurs de champs électromagnétiques destinés à être utilisés près du corps (téléphones DECT, tablettes tactiles, veille-bébé, etc.) fassent l’objet de l’affichage du niveau d’exposition maximal engendré (DAS par exemple), comme cela est déjà le cas pour les téléphones portables.